

I/Le salaire universel: un combat politique, une revendication salariale

A terme, la fédération SUD Étudiant, dans son acception du syndicalisme, entend aller plus loin qu'un simple pansement des inégalités sociales en revendiquant l'extension universelle du droit au salaire. Ce droit universel doit être défendu collectivement à un niveau interprofessionnel. Il s'inscrit dans la revendication par l'Union syndicale Solidaires, d'un « nouveau statut du salarié » fondé sur la permanence du contrat de travail et l'extension de la « sécurité sociale ».

Si nous défendons ce droit universel, ce n'est pas au nom des manques ou des stigmates qui sont accolés à toute une partie de la population par les classes dirigeantes pour légitimer le recul du droit au salaire depuis une trentaine d'années. Si nous revendiquons dans l'espace public le droit au salaire, ce n'est ni parce que nous sommes « sans ressources », ni parce que nous sommes « jeunes », ni parce que nous sommes « inactifs », ni parce que nous sommes « moins productifs » qu'un-e autre. Ces qualificatifs stigmatisant ont déjà légitimé de nombreuses mesures régressives (exonérations de cotisations sociales, « emplois-jeunes », CPE, ...) et organisent le recul du droit au salaire par les pouvoirs publics et le patronat.

Comme les retraité-e-s, les chômeurs/euses, les salarié-e-s, nous nous pensons, nous, étudiant-e-s, comme des travailleurs/euses en activité. Loin de la vision dominante du syndicalisme étudiant popularisée par l'UNEF et consacrée par leur revendication a-historique d'une allocation d'autonomie étudiante, nous nous pensons, dans la lignée du mouvement ouvrier et de la Charte de Grenoble de 1946, comme des « travailleur/euses ». A l'instar des salarié-e-s traditionnel-le-s mais aussi des chômeurs/euses et des retraité-e-s, nous sommes capables de travailler et de produire des richesses, et nous le mettons en pratique régulièrement.

D'une part, une majorité d'étudiant-e-s est contrainte de se « salarier » (au sens où elle est contrainte de louer sa force de travail durant un temps déterminé) de façon déclarée ou non pour financer ses besoins fondamentaux voire même ses études, l'existence même de ce salariat étudiant n'étant d'ailleurs pas sans conséquences sur les conditions de travail de l'ensemble des salarié-e-s. D'autre part, l'activité d'étudiant-e est elle aussi productrice de richesses par la transformation et la création des savoirs qu'elle génère. Ces aspects du travail étudiant sont aujourd'hui occultés par des rapports pédagogiques réduisant les études supérieures à une stricte diffusion du savoir et sacralisant la relation enseignant-e-enseigné-e à partir de clivages administratifs inégalitaires (enseignant-e-s-chercheurs/euses, BIATOSS, étudiant-e-s). En déconstruisant progressivement ces rapports pédagogiques à l'université comme dans tout le système éducatif et en reconnaissant monétairement cette activité, on verra les richesses créées et transformées dans l'enseignement supérieur démultipliées et les capacités de travail réelles des étudiant-e-s seront dévoilées.

Ainsi, que ce soit pour les retraité-e-s, les chômeurs/euses ou les étudiant-e-s, la défense et l'extension du droit au salaire impliquent une mise en question des rapports traditionnels au travail. Se battre pour un salaire universel, c'est aussi extraire l'activité humaine du carcan de l'accumulation du capital dans lequel la bourgeoisie s'efforce de l'enfermer. La distribution du salaire par des institutions salariales et démocratiques permettra ainsi d'imposer une délibération politique sur le sens de l'activité humaine, et la place à accorder tout au long de la vie aux « études supérieures ».

Notre subsistance ne doit dépendre ni d'un-e employeur/euse, ni de notre famille !!!

Ce droit au salaire entend plus concrètement remettre en cause une réalité étudiante qui fait dépendre notre subsistance durant les études d'un-e employeur/euse ou de notre famille. Or, si

les études supérieures sont un besoin social comme le prétendent toujours nos décideurs/euses politiques, l'enseignement supérieur et la subsistance des étudiant-e-s ne doivent pas reposer sur les ressources familiales ou sur la vente de notre force de travail à un-e employeur/euse.

Le droit au salaire entend modifier deux traits majeurs de la condition estudiantine actuelle :

- D'une part, les étudiant-e-s sont capables de s'émanciper de la tutelle familiale. Ils/elles ne sont plus des enfants. La dépendance financière qui leur est imposée a simplement vocation à retarder leur entrée dans un espace démocratique et égalitaire.

- D'autre part, cette revendication concrétise enfin pour l'étudiant-e – selon les dires de la charte de Grenoble – le « droit au travail et au repos dans les meilleures conditions et dans l'indépendance matérielle, tant personnelle que morale ». En d'autres termes, elle donne les moyens à l'étudiant-e de se consacrer réellement et librement à son statut de travailleurs/euse intellectuel-le, sans être contraint parallèlement de vendre sa force de travail.

Les bourses sur critères sociaux sont incapables d'imposer cette nouvelle réalité. En effet, leurs échelons ne sont pas assez étendus et les montants ne permettent pas de vivre. De plus, ce système, qui se base sur les revenus des parents, ne permet pas une émancipation individuelle et laisse les étudiant-e-s trop souvent sous la tutelle financière de leurs parents.

Comment on fait ? Remise en cause des exonérations fiscales, caisses de solidarité, cotisations, montant indifférencié à hauteur des besoins de subsistance.

La revendication du droit au salaire pour les étudiant-e-s repose sur quatre grandes mesures :

1/ Tout d'abord, le système d'exonérations fiscales à l'occasion des études supérieures doit être aboli. Faisant une nouvelle fois reposer les études supérieures sur les ressources parentales, ces exonérations sont surtout très inégalitaires. En raison du fondement progressif de l'imposition sur le territoire français, elles ne bénéficient qu'aux ménages les plus aisés, l'avantage financier qu'ils en retirent étant encore accru par le niveau de leur revenu.

Dans la même idée, seul-e-s les étudiant-e-s se déclarant fiscalement indépendant-e-s pourront avoir droit au salaire.

2/ Le système d'aide au logement, ALS, APL, qui lui ne tient pas compte du revenu des parents est sur le papier une mesure indifférenciée susceptible de fonder une véritable condition étudiante. Seulement aujourd'hui, en raison de l'absence d'un salaire étudiant, il favorise les plus aisé-e-s. Basé sur les revenus personnels et la superficie du logement, il est aisé de comprendre qu'il favorise ceux et celles qui ne travaillent pas (donc n'ont pas de revenus), et qui ont les moyens de se payer un appartement spacieux. Plus on est riche, plus on touche d'aides au logement. Les effets pervers de ce système et son intérêt à terme doivent donc être mis en question.

3/ La mise en place du salaire étudiant passera par la mise en place d'une « caisse formation », alimentée par les cotisations sociales prélevées sur les salaires. Ces cotisations sociales sont aujourd'hui artificiellement divisées en cotisations salariales et patronales, alors que celles-ci proviennent de la richesse produite par le/la salarié-e et uniquement lui/elle. Cette distinction doit être abolie. La « caisse formation » aura en charge la distribution du salaire. La caisse comme toutes les autres caisses de distribution du salaire socialisé, sera administrée par des représentant-e-s du salariat élu-e-s démocratiquement comme c'était le cas des années 1950 à la fin des années 1960. Les représentant-e-s de ces nouvelles caisses comprendront des membres du salariat pris dans sa nouvelle globalité.

4/ Le salaire doit permettre à tou-te-s de pouvoir vivre, et non survivre comme c'est le cas

actuellement. Celui-ci devra suivre l'évolution du coût de la vie et devra être le même pour tou-te-s. N'ayant dans notre société d'autre base de comparaison que le SMIC, le salaire versé au étudiant-e-s ne pourra être inférieur à cette base.

Comment on finance ?

Le salaire universel trouve ses origines dans le principe de la socialisation du salaire, principe déjà utilisé pour certains temps sociaux comme la retraite, l'assurance-maladie, l'assurance-chômage. Ce système a une gestion et un financement purement salariaux. Il permet d'émanciper les droits des individus de l'entreprise ou de la tutelle publique au nom de l'égalité sociale et des solidarités collectives. La question du financement peut être vue sous deux angles.

Un premier point de vue centré sur la notion de « répartition des richesses » consiste à confronter le coût d'un salaire étudiant avec le Produit Intérieur Brut du pays, convention sociale dominante de ce qui fait la « richesse » d'une société. Cette convention et le point de vue qui l'accompagne sont aussi défendus becs et ongles dans l'ensemble du mouvement syndical et dans les cercles de réflexion qui lui sont proches (ATTAC, Fondation Copernic...). Dans cette perspective, la question de l'irréalité financière du droit au salaire pour les étudiant-e-s n'est pas pertinente. Si l'on observe la répartition des richesses produites entre le salariat et le patronat, le patronat a repris 10 points dans la distribution annuelle du PIB depuis le début des années 1980. Le droit au salaire sur la base d'un SMIC sans cotisations sociales pour 4 millions d'étudiant-e-s correspondrait à un coût annuel compris entre 40 et 50 milliard d'euros, soit environ 4% du PIB, ce qui paraît bien raisonnable confrontée à la part reprise par le capital.

Certains philosophes, économistes et sociologues comme Patrick Viveret, Jean-Marie Harribey ou Bernard Friot développent un second point de vue centré sur la « création monétaire » en s'appuyant sur une distinction entre « richesse » et « valeur » mise au goût du jour par l'un des fondateurs de l'économie politique, David Ricardo. La richesse est une convention sociale et ce qui fait richesse est donc aussi l'un des éléments du combat syndical et politique. Plaider la répartition plus juste des richesses et mobiliser ensuite le PIB comme l'instrument sacré de mesure de ces richesses et de leur répartition, c'est confondre valeur et richesse, c'est sacrifier un combat politique majeur au profit d'un autre, c'est sacrifier la bataille du contrôle démocratique de la valorisation monétaire des richesses sur l'autel de leur répartition.

A ce titre, le PIB n'est qu'une convention sociale censée rendre compte des richesses produites. D'une part, sa façon de comptabiliser les richesses a évolué dans le temps en fonction des conquêtes sociales et des besoins sociaux reconnus : par exemple, le salaire des fonctionnaires et son évolution n'ont pas toujours eu le même poids dans le PIB. D'autre part, la méthode de construction du PIB revient à valoriser comme « richesse » des activités qui n'en sont pas : Viveret explique par exemple que la catastrophe de l'Erika en 1999 a paradoxalement fait augmenter le PIB français. De nombreuses catastrophes sociales et environnementales augmentent ainsi le PIB.

En somme, la « valeur », la « monnaie » et le PIB ne sont qu'une partie des « richesses » (et on l'a vu, des « nuisances ») produites. Si la répartition de la monnaie en circulation est un combat politique, la détermination de la valorisation monétaire l'est tout autant et peut-être davantage. La monnaie n'est pas une valeur intrinsèque, un gâteau déjà-là qu'on aurait plus qu'à répartir. Sa création et sa distribution sont déjà un combat politique.

La Banque centrale européenne et les gouvernements européens sont aujourd'hui les principaux décideurs de la création monétaire et de ce qui mérite ou non d'être financé dans

l'économie et à quels niveaux. Or, aujourd'hui, alors qu'ils s'acharnent à remettre en cause la valorisation du travail des salarié-e-s, leurs emplois, leurs salaires et leur socialisation au nom de la lutte contre l'inflation et du poids de la dette publique, ils n'hésitent pas au nom « de la relance » à distribuer des centaines de milliards d'euros pour éviter la disparition des actionnaires et des grandes entreprises et maintenir leur droit de propriété lucrative.

S'il est important de lutter sur le front de la répartition du PIB, il l'est tout autant d'affirmer que ce n'est pas aux dirigeant-e-s d'entreprise et aux actionnaires de décider de la forme, du niveau et du financement de la production des richesses. C'est aux salarié-e-s organisé-e-s démocratiquement en collectifs de travail de le faire.

En somme, c'est en imposant une délibération politique sur la répartition et la création des richesses que les travailleurs/euses imposeront le salaire universel. La revendication d'un salaire étudiant (et plus particulièrement la question de son financement), doit donc s'appuyer sur l'articulation de ces deux points de vue. Cette articulation peut, par exemple, consister à lier la répartition du PIB au court terme et le contrôle démocratique de la valorisation des richesses au long terme.

Perspectives

Le droit au salaire n'est pas une revendication spécifiquement étudiante. C'est donc une organisation interprofessionnelle qui la portera, c'est par un mouvement social interprofessionnel qu'elle aboutira. Nous sommes forcé-e-s de constater que ces conditions sont loin d'être réunies. Premièrement, la revendication n'est pas du tout articulée à notre projet d'université et aux revendications qui l'accompagnent. Nous n'avons ensuite jamais réussi à porter notre revendication au sein de Solidaires et à articuler notre revendication avec leur projet de « nouveau statut du salarié ». Notre mot d'ordre est enfin rarement repris par les assemblées générales de la communauté universitaire, passage obligé avant sa réappropriation par un mouvement social interprofessionnel.

En conséquence, nous nous engageons d'ici le prochain congrès :

1/ Au sein de la fédération, à lancer dès maintenant une commission permanente de réflexion chargée d'élaborer un projet d'université articulant nos revendications universitaires (pédagogie, rapport aux savoirs rattachés à une activité professionnelle, organisation de l'université, évaluation du personnel et des étudiant-e-s...) et sociales (salaire, gratuité des services sociaux, construction massive de logements à loyer modéré...). La commission s'efforcera de partir des textes validés lors de ce congrès : elle s'attachera ainsi à définir à travers nos revendications la nature de l'activité étudiante, de la communauté universitaire et des relations qu'elle décide d'établir en son sein et avec les autres communautés. Son organisation fera l'objet d'un traitement prioritaire lors du premier conseil fédéral suivant le congrès.

2/ Au sein de la fédération, à faire un effort quant à la clarté de nos propos concernant cette revendication. Les termes de « charges sociales » ou de « cotisation patronale » sont à bannir des formations internes, des textes d'orientation et des communiqués fédéraux car ils obscurcissent le contenu de notre revendication telle qu'elle est exposée ci-dessus, ils « cachent » le salaire et ses capacités de socialisation. De même, l'« État » dans sa conception la plus répandue, n'a absolument rien à voir avec la revendication si ce n'est pour légaliser le dispositif qui reste une institution salariale.

3/ Au sein de Solidaires, à dialoguer avec les différentes organisations (avec l'Union nationale interprofessionnelle des retraité-e-s Solidaires (UNIRS), SUD Recherche EPST et SUD Education) dans le cadre de rencontres bilatérales visant à exposer nos revendications

respectives et au sein des commissions interprofessionnelles chargées des questions éducatives et de celle ayant trait au « nouveau statut du salarié ».

4/ A l'extérieur, à organiser des rencontres avec des associations proches des questions ayant trait à l'éducation et au salaire socialisé (AC...).

5/ Dans les assemblées générales de la communauté universitaire, à mettre en avant la revendication du salaire social en s'efforçant de la lier aux réalités revendicatives du moment. Par exemple, la qualité des liens établis avec le reste du monde du travail et l'écho de notre revendication au sein des assemblées indiquent si notre revendication peut aboutir immédiatement ou non, et s'il s'agit d'une lutte générale du salariat contre l'ensemble des institutions de la bourgeoisie capitaliste (propriété privée lucrative, marché du travail...) ou davantage d'une lutte particulière de la communauté universitaire pour obtenir davantage de moyens financiers auprès de l'État (et notamment la revalorisation des bourses).